



DEVIS ET PROGRAMME DE FORMATION : CONDUCTEUR DE TAXI

SESSION : 2021

CERTIF INFO : 55518 - Répertoire Spécifique : RS3862

TITRE :

Préparation au CCPCT, Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi.

PERSONNES CONCERNÉES :

Candidats au CCPCT, futurs conducteurs de taxi.

Pré requis :

- * Être titulaire du permis de conduire catégorie B, hors période probatoire.
- * Satisfaire au test de préselection du CFPET (en ligne)
- * Posséder un ordinateur équipé d'une webcam, d'un micro et du logiciel Zoom (gratuit) pour la partie formation à distance

Informations préalables, les éléments suivants sont indispensables pour l'obtention de la carte professionnelle:

- * Satisfaire à la visite médicale "groupe lourd" Art R221-10 et 11 du code de la route
- * Ne pas avoir de condamnation au bulletin N°2 du casier judiciaire

En cas de situation de handicap ou de besoin spécifique, merci de contacter notre référente au 02 45 34 09 75

OBJECTIFS :

Être en mesure d'obtenir le CCPCT (Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi)

1. Obtenir la partie "admissibilité" du CCPCT (théorie)
2. Obtenir la partie "admission" du CCPCT (pratique) Attention, l'accès à la partie "admission" nécessite d'avoir obtenu la partie théorique de l'examen.

DURÉE - PRIX

TOTAL : 189 heures
dont : 140 heures en présentiel et 49 heures en formation à distance (synchrone)

Horaires : Du lundi au jeudi 9h à 12 h30 et de 13h30 à 17h
vendredi : 9h à 12h30 Soit 31,5 h/ semaine

Cout de la formation : 2 835,00 € net de taxes. Le CFPET n'est pas assujetti à la TVA.
Tarif horaire : 15,00 €

CONTENU DU STAGE :

Réglementation : 45,5 heures

- * Connaître et comprendre le contenu des textes régissant l'activité de conducteur de taxi :
Le code des transports - Les décrets d'application
- * Connaître l'environnement de l'activité et les activités concurrentielles :
Les transports publics particuliers de personnes (VTC - Motos)
- * Connaître et comprendre le contenu des textes régissant l'activité dans le département.

Sécurité routière : 24,5 heures

- * Connaître le code de la route, son application, son évolution.
- * Comprendre le fonctionnement du permis à points.
- * Être capable de remplir un constat à l'amiable.
- * Connaître les attitudes à adopter en cas d'accident.

Anglais : 7,0 heures

- * Revoir les notions de base en Anglais :
- * Être capable de compter, de lire l'heure
- * Être capable de différencier les questions en "WH" (where, who, why, when)
- * Être capable de reconnaître une phrase affirmative, négative, une question.
- * Savoir identifier les mots clés dans un QCM

Gestion : 49,0 heures

- * Connaître les différentes formes juridiques des entreprises et leurs conséquences (Imposition, protection sociale)
- * L'environnement des entreprises (Les différents CFE - rôle et fonctionnement des CMA - CGA - les partenaires économiques - les juridictions compétentes)
- * Fiscalité (Imposition et déclarations fiscales - le principe de la TVA - les taxes liées à l'activité de taxi)
- * Comptabilité (Les produits, les charges, le compte de résultat, le bilan - les obligations comptables)
- * Protection sociale (Les cotisations sociales obligatoires - les différents statuts des conducteurs de taxi)

Topographie et tarification : 24,5 heures

- * Être capable de lire une carte routière et d'établir un itinéraire.
- * Etude de la topographie du département et de ses principaux intérêts touristiques.
- * Être capable de remplir des cartes et plans muets.
- * Comprendre le principe de la tarification des taxis
- * Être capable de calculer le prix d'une course ; exercices pratiques

Contrôle des acquis : 24,5 heures

- * Être capable de répondre à des questionnaires similaires aux questionnaires d'examen

Conduite, repérage et utilisation des équipements spéciaux : 14,0 heures

- * Être capable d'effectuer une course de taxi en établissant un itinéraire adapté et en utilisant les équipements spéciaux à bord du véhicule taxi-école.

Document mis à jour le 23/06/21

1 rue Bernard Maris, bâtiment Rubixco, 37270 Montlouis sur Loire – ☎ 02 45 34 09 75
✉ taxi.ecole@orange.fr – SIRET : 341 577 120 00049
Enregistré sous le n° 24 37 02099 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

Agréments : Indre et Loire : 2003/37/3 – Loir et Cher : 2020-111 – Eure et Loir : 2009/01 – Cher : 18-12-01 – Loiret : T1304502 – Maine et Loire 49.05.03

Notre organisme
est agréé

 Datadock

Centre de Formation et de Préparation à l'Examen de Taxi



Contenus de la formation :

Référentiel : Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès à la profession de conducteur de taxi.

- ✚ réglementation du transport public particulier de personnes
- ✚ gestion
- ✚ sécurité routière
- ✚ topographie
- ✚ réglementation connaissance du territoire et la réglementation locale
- ✚ réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à cette activité
- ✚ mise en situation pratique de réalisation d'une course de taxi

Moyens et méthodes pédagogiques :

- ✚ Cours magistraux
- ✚ Exercices pratiques
- ✚ Cahiers d'exercices pour la sécurité routière, la topographie, la tarification.
- ✚ Divers documents papiers
- ✚ Utilisation d'un tableau électronique interactif (E.Beam)
- ✚ Utilisation de GPS TomTom Via 135
- ✚ Cours FOAD Zoom, classe virtuelle, synchrone

Moyens d'organisation, d'accompagnement pédagogique et technique mis à disposition du stagiaire :

- ✚ Personne en charge de la FOAD : Olivier Chrétien
- ✚ Aide immédiate (classe virtuelle synchrone, tchat)
- ✚ Questions directes sur Zoom, dates définies sur le planning à la journée joint

Évaluation de la formation / sanction de la formation :

- ✚ Mise en situation par examens blancs hebdomadaires.
- ✚ Évaluations spécifiques aux séquences en classe virtuelle pendant les séances examens en présentiel
- ✚ Examen final à l'issue de la formation organisé par les chambres de métiers et de l'artisanat.
- ✚ Délivrance d'une carte professionnelle de conducteur de taxi en cas de réussite à l'examen final. Cette carte est délivrée par le préfet du département.

Moyens de suivre l'exécution de l'action et les résultats :

- ✚ Feuille de présence à signer à chaque demi-journée par le stagiaire et le formateur
- ✚ Bilan par stagiaire et suivi des résultats des examens blancs de façon hebdomadaire
- ✚ Attestation d'assiduité, certificat de la réalisation et relevé de connexion pour FOAD

Centre de Formation et de Préparation à l'Examen de Taxi



Compétences visées :

- ✚ Être admis à l'examen de conducteur de taxi organisé par les chambres de métier et de l'artisanat.

Qualité des formateurs :

- ✚ **Olivier Chrétien** : Formateur de conducteurs de taxi depuis plus de 20 ans - Titulaire du certificat de capacité de conducteur de taxi - Formateur indépendant et dirigeant du centre de formation CFPET. Référent pour la FOAD.
- ✚ **Mauro Cuzzoni** : Formateur de conducteurs de taxi depuis plus de 10 ans - Titulaire du certificat de capacité de conducteur de taxi - Artisan taxi
- ✚ **Bruno Dehue** : Formateur de conducteurs de taxi depuis plus de 5 ans - Titulaire du certificat de capacité de conducteur de taxi - Artisan taxi
- ✚ **Jacques Lemercier** : Formateur de conducteurs de taxi depuis plus de 10 ans - Titulaire du certificat de capacité de conducteur de taxi
- ✚ **Stéphane Abalain** : Formateur de conducteurs de taxi depuis plus de 10 ans - Titulaire du certificat de capacité de conducteur de taxi - Artisan taxi
- ✚ **Laurent Stona** : Formateur de conducteurs de taxi depuis plus de 5 ans - Titulaire du certificat de capacité de conducteur de taxi - Formateur indépendant - Titulaire du BAFM

Durée de la formation, tarif et modalités d'organisation :

- ✚ Formation en continu d'une durée de 189 heures (6 semaines) :
140 heures en présentiel, 49 heures en FOAD synchrone
- ✚ Horaires : Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h - le vendredi de 9h à 12h30 (soit 31.50 heures par semaine).
- ✚ Tarif horaire : 15,00 € soit un cout total de 2835,00 euros
- ✚ Nombre de stagiaires : De 6 à 18